



Edition 01/2026

Règlement Finale de groupes 300m FJT-AJBST

1. Qualification

Les 3 premiers groupes des catégories A et D de l'AJBST et les 3 premiers groupes de chaque catégorie A et D de la FJT participant au championnat de groupes (CJG-300) sont qualifiés pour la finale FJT-AJBST (12 groupes au total).

2. Bases légales

Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

Règlement du championnat suisse de groupes (CSG-300) pour la composition des groupes, les champs, les programmes, les positions, les allègements de positions, les compensations de l'âge, les munitions, etc.

Catalogue des moyens auxiliaires du DDPS (Règl. 27.132)

3. Déroulement de la finale

- A) 1 tour qualificatif avec 6 groupes au maximum par catégorie
- B) 1 finale avec 4 groupes par catégorie

4. Programme de tir

Au début de chaque tour, chaque participant tire trois coups d'essai obligatoires. Après ceux-ci débute le programme de concours (Programme CSG-300)

5. Horaire du tir

- Horaire du tir (peut être modifié)

Catégorie	Tour	Début	Fin	Nombre de cibles
A	Qualification	08h30	09h45	2 cibles par groupe
	Finale	10h40	11h30	2.5 cibles par groupe

D	Qualification	09h50	10h35	2 cibles par groupe
	Finale	11h35	12h05	2.5 cibles par groupe

6. Attribution des cibles

Le tirage au sort des cibles est fait par l'organisateur de la finale.

7. Coaching

Le coaching est interdit pendant toute la durée du tir. Un avertissement sera donné, puis l'arrêt du tir sera signifié au tireur récidiviste.

8. Munition

Chaque groupe apporte la munition pour toute la manifestation. Seule la munition d'ordonnance est autorisée (Règl. CSG-300)

9. Finances

La finance d'inscription est de 50 CHF par groupe (DE règlement des finances FJT)

10. Composition des groupes

Chaque groupe est composé de 5 tireurs d'une même société (licence A, règl. CSG-300). Aucune mutation n'est possible durant la finale.

11. Allégement de position

Les seniors vétérans peuvent tirer appuyer avec l'arme libre et l'arme standard.

Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couchés à bras franc avec le fusil libre.

12. Egalité

En cas d'égalité, la passe la plus élevée durant le tour en question est prise en compte, puis la deuxième et ainsi de suite. Si l'égalité persiste, le nombre de 10, puis de mouche fera foi.

13. Prix

Catégorie A : Challenge Antoine Panier

Catégorie D : Challenge Didier Béguin

14. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats à lieu 15 minutes après le dernier coup tiré.

15. Lieux

La finale de groupes 300m FJT-AJBST à lieux en alternance entre le Jura et le Jura-Bernois durant le mois d'octobre.

16. Entrée en vigueur

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs. Il entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Commission du championnat de groupes FJT-AJBST

Pour la FJT

Fabien Moret

Pour l'AJBST

Luca de Menech